

Contributions d'élèves de Terminale du lycée Simon Signoret de Vaux Le Pénit en Seine Et Marne.

Les avis sur l'assistance médicale à la procréation

Élèves de TES au lycée Simone Signoret de Vaux Le Pénil en Seine Et Marne, nous nous sommes interrogés sur le débat des lois de la bioéthique. En effet, étant en ES, nous nous sommes d'avantage questionnés sur le plan économique et philosophique de ces lois, et plus précisément sur le don d'ovocyte.

Nous savons que nous ne savons pas...

La plupart des couples peuvent avoir un enfant naturellement. D'autres n'ont pas cette chance, 15% à 20% des couples ont consulté un médecin pour des difficultés à avoir un enfant, avec 6% de couples infertiles en France. La gratuité du don d'ovocyte est-elle un atout?

La rémunération du donneur pourrait entraîner des conséquences sur l'enfant lorsque plus tard il l'apprendra. Cela risque de le blesser et de lui provoquer le sentiment d'avoir été acheté. Ceci explique alors que la loi interdit toute rémunération en contrepartie du don d'un ovocyte.

Néanmoins, le traitement suivi pour le don peut entraîner des complications. C'est pourquoi la rémunération du donneur pourrait inciter les femmes à aider les couples en difficultés, car le délai d'attente peut aller jusqu'à plusieurs années pour recevoir un ovocyte.

C'est pourquoi nous n'arrivons toujours pas à répondre à cette question, ce qui pose problème pour l'avenir des couples infertiles.

Anne-Laure, Anthony, Anaïs

Un bébé à tout prix ?

FIV, mère porteuse, adoption, congélation d'ovules, insémination artificielle ou encore dons d'ovocytes...bien des méthodes existent pour avoir des enfants aujourd'hui. Entre ce qui est moralement juste et les douleurs psychologiques que certaines décisions peuvent engendrer, le seuil de tolérance peut être entamé. En France aujourd'hui, on estime que 15 à 20 % des couples, ont consultés un médecin pour des difficultés à avoir un enfant ; et 6% des couples sont infertiles. Le don d'ovocytes peut être une solution envisageable pour ces couples, mais dans quelles conditions et surtout à quel prix ? La loi française contrairement à celle des Etats-Unis, les femmes qui donnent leurs ovules pour aider des couples à avoir un enfant ne peuvent pas recevoir d'argent en échange de leur geste, puisqu'il s'agit d'un élément du corps. La gratuité est indispensable, car la rémunération du don d'ovules pourrait apparaître comme constituant un premier pas vers le commerce des ovules. De plus, l'homme se différencie d'un simple bien de consommation, il dispose d'une dignité, d'une conscience et ainsi d'une valeur humaine non évaluable. Mais même si un don est un don le désir d'être parent peut être justifié pour accéder à un bonheur auquel la nature les a privé... Nos avis étant divergents il nous est impossible de conclure clairement sur cette question.

Anaïs B, Cécilia, Alysée, Julia et Anaïs M.

Vivre avec un organe de porc ?

Seriez-vous d'accord que les xénogreffes deviennent courante ? Le porc étant l'espèce qui à une identité génétique qui ressemble le plus à celle de l'homme, il y a donc moins de risque de rejet après une greffe. Des études sont en cours pour détecter d'éventuelles maladies infectieuses provenant de l'animal qui pourraient se transmettre à l'homme, si les scientifiques arrivent à trouver des traitements pour les maladies identifiées le porc pourrait donc sauver des vies et les listes d'attente pour les greffes seraient moins longues. Nous sommes donc favorable à la xénogreffe car cela peut permettre à des individus d'augmenter leur espérance de vie, mais nous aimerions avoir plus d'information à ce sujet et attendre d'avoir de nouveaux résultats pour les recherches de maladies infectieuses, mais aussi sur les effets psychologiques que les individus greffés. Nous nous demandons aussi, comment décider pour un enfant si il doit avoir une xénogreffe en sachant la méchanceté parfois sur les cours de récréation ! Faut-il lui en parler à des enfants très jeunes ?

Rachel, Valériane, Caroline

« Connais-toi toi-même »

Nous sommes actuellement en terminale ST2S, au lycée Simone Signoret de Vaux le Pénil, et nous étudions les lois bioéthiques, plus précisément, le sujet des cellules souches. Nous avons pu voir dans notre recherche que ce sujet faisait débat et que les avis étaient hétérogènes. Nous nous posons plusieurs questions par rapport à ce sujet : - Comment respecter la vie humaine si les chercheurs touchent aux cellules souches et à l'embryon ? - Comment savoir si l'utilisation de cellules souches et d'embryons est possible sachant qu'on ne sait pas ce qu'est un embryon et sachant qu'on n'a pas son avis ? - Pourquoi touchons nous à la vie humaine alors que nous ne nous connaissons pas nous même ?

Elodie / Elisa / Sandra / Clara / Melody

On a besoin des handicapés

Deux élèves de terminale L se penchent sur la question du diagnostic prénatal : Une des plus importantes découvertes scientifiques du début du 21^{ème} siècle a été de se rendre compte qu'il ne suffit pas de connaître le gène d'une maladie pour comprendre comment elle fonctionne, et pour la combattre efficacement. Le jour où il sera possible prévoir l'état futur de santé d'un individu grâce à une simple batterie de tests génétiques, n'est pas encore arrivé; quant à pouvoir ensuite soigner ou prévenir les maladies détectées, c'est une perspective encore plus lointaine. Le diagnostic prénatal a pour objectif d'anticiper certaines pathologies nuisibles à la vie d'un individu dans la société actuelle. Appliquer à grande échelle, le diagnostic prénatal tend vers l'eugénisme : Ce souhait, qui existe depuis l'antiquité peut se traduire par une politique volontariste d'éradication des caractères jugés handicapants ou de favorisation des caractères jugés bénéfiques. De plus ce type de pratique médicale penche à notre avis plus vers un risque de faire passer l'intérêt financier (le coût social du handicap) avant l'intérêt de l'individu. Les possibilités de la médecine prédictive sont donc à manier avec prudence Il y a au contraire des malades et des handicapés qui nous montrent tous les jours une façon différente de vivre avec courage, bonne humeur, sagesse et amour... y compris parmi les handicapés mentaux. Et mine de rien ils aident à vivre les bien portants Et c'est une belle leçon d'humanité.

caroline et guillaume

L'Embryon , esclave de la science ?

Nous sommes actuellement en terminale littéraire.

Dès sa création, l'embryon est constitué de cellules, qui sont la base de la vie, ne pouvant être utilisé au profit de la recherche ou même d'une autre vie. Chaque être humain, dont l'embryon, doit bénéficier des mêmes chances. Mais qu'est ce qu'un être vivant ? Et a fortiori qu'est ce qu'un être humain ? Qui peut juger du sort de son avenir ?

La recherche sur les cellules souches peut permettre une avancée vers une nouvelle science, et de nouvelles perspectives de guérison pour vaincre de graves maladies (leucémie). Mais peut on dépasser certaines limites qui pourraient conduire dans des chemins bien dangereux, de plus le clonage, qui viendrait donner vie a un être parfaitement identique. Cela causerai des problèmes d'éthique surtout a cause du caractère unique de l'homme. Avec ces manipulations génétiques, on touche à la singularité de l'homme, et personne n'a la faculté de décider de vie ou de mort sur un être humaine, même au nom de l'amélioration.

C'est pourquoi nous n'envisageons pas l'autorisation de la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Car qui peut affirmer que l'embryon n'est pas un être humain ? Jusqu'ici, ni la science, ni la philosophie, et encore moins la religion, n'ont pu se mettre d'accord sur la définition d'un être humain En aucun cas on ne peut se présumer en droit d'utiliser cet être en devenir, qui apporte avec lui un caractère unique dont il est seul détenteur.

alex, aurelie, amandine

Nous ne savons pas encore...

Nous sommes des élèves de Terminale ES et nous avons décidé d'étudier le thème des mères porteuses en France. Chaque année, il y a entre 200 et 400 couples qui ne peuvent avoir d'enfant, bravent la loi de 1994 et ont recours à une « gestatrice ». La France interdit d'y recourir, mais les couples en mal d'enfant cherchent par tous les moyens à contourner la législation : certains passent par les pays qui autorisent cette pratique. D'autres trouvent ici même des ventres à louer. Un bébé, mais à quel prix? Cette entreprise comporte de gros risques, car, en plus du prix exorbitant (environ 142 000 euros), les individus ayant recours à ce mode de procréation, sont obligés d'aller dans des pays autorisant les mères porteuses (comme les Etats-Unis), des Belges, des Québécoises et des Suissesses offrent aussi leur ventre à des couples français via la Toile. ou dans des Etats où le manque de législation entraîne la formation d'organisation plus ou moins mafieuses. En France, quelques-unes sont prêtes à fournir leurs ovules, même si la première motivation qui les pousse reste l'argent. Doit-on alors légaliser ce genre de procédé ? Aux yeux de la France, ce marché est condamnable et condamné, car une mère est « celle qui accouche de l'enfant », et de fait, une femme qui « fabrique » son enfant, mais ne le porte pas, n'est pas leur mère, juridiquement parlant. C'est un point de vue que l'association Maia, qui milite pour la législation de cette aide à la procréation voudrait voir changer. A l'heure d'Internet, on ne peut nier que ce marché a changé de visage et qu'il risque de prendre une ampleur incontrôlable. Avec la crise actuelle, ce marché s'est davantage développé entre les pays du sud et les pays du nord mais le problème reste que la condition humaine est mise de côté a contrario de l'argent. Nous n'avons pas toutes le même point de vue à ce sujet, c'est pourquoi ce débat n'est pas clos...

Christina, Aurélie, Anastasia, Estelle, Charlotte.

"Dans le doute abstiens toi"

Nous sommes des élèves de terminales St2s (Sciences et techniques du sanitaire et du social)

Une cellule souche est une cellule indifférenciée, c'est-à-dire qu'elle est capable de se reproduire à l'infinie et qu'elle est capable de se spécialiser en n'importe quelle cellule de l'organisme. On peut les trouver dans la moelle épinière (cellule hématopoïétique) dans le cordon ombilical ou sur un embryon humain.

Si on prélève des cellules souches sur l'embryon cela entraîne une destruction de ces embryons ce qui signifie la mort d'un être humain .Il faut donc voir que l'on sacrifie des centaines d'embryons pour de la recherche. Mais notre problème c'est que nous ne savons pas ce qu'est un homme. Nous en sommes encore à « connais-toi toi-même. » Ne sachant pas ce qu'est un homme a fortiori qu'est-ce qu'un embryon ?

Malgré la lacune législative qui ne reconnaît pas de statut à l'embryon nous devons garder à l'esprit que moralement et éthiquement l'embryon est considéré comme un être humain, ou un être humain en devenir. Les philosophies et les religions sont incapable de se mettre d'accord sur ce qu'est un homme et donc un embryon : et nous ?

Il faut continuer et accentuer la recherche sur les cellules souches, tout en continuant à interdire la recherche sur les cellules souches embryonnaires, allouer un plus grand budget aux recherches sur les cellules souches adultes et celles du cordon ombilical qui aujourd'hui nous ouvrent des perspectives médicales et thérapeutiques jusqu'alors inexplorées qui permettront peut-être la régénération de certains organes ou tissus. La France a opté pour l'interdiction de la recherche sur les cellules souches embryonnaires en 1994 et en 2004 mais les avancées médicales sur les cellules souches embryonnaires sont extrêmement positive dans le monde. Ce qui entraîne la reformulation de la question sur la recherche en France. Pourtant il faut rester sur la position adoptée jusqu'à aujourd'hui c'est-à-dire l'interdiction de la recherche sur les cellules souches embryonnaires, même si il y a don d'embryon par la famille. Dans le doute abstiens toi serait la formule adaptée pour répondre à ce problème.

Quentin et Estelle ,

Nous sommes plutôt pour mais nous préférons attendre.

Nous sommes élèves de terminal ST2S (sciences techniques sanitaires et sociales) et nous destinant au secteur médical nous nous sentons particulièrement concernés par le sujet.

Aujourd'hui les recherches sur les cellules souches adultes sont autorisées ce n'est donc pas sur ce problème que nous nous penchons mais sur celui des cellules souches embryonnaires.

Les recherches sur ces cellules souches embryonnaires sont de nos jours autorisées à titre dérogatoire exceptionnel. Ces recherches se font à partir d'embryons surnuméraires, il s'agit d'embryons congelés et conservés dans l'éventualité d'une nouvelle implantation, tout ceci dans le cadre de l'AMP. Mais en plus de la dérogation il faut disposer aussi de l'accord du couple, on peut donc dire que ces recherches se font dans le respect de la volonté d'autrui.

A partir de là pourquoi nous refuserait on de telles possibilités d'avancées techniques et de progrès thérapeutiques ? Pensons aussi à la banque de connaissance que cela représente pour les scientifiques...

D'un autre coté un cadre législatif s'impose pour éviter que cela nous amène au clonage.

Mais peut être que le clonage thérapeutique pourrait être pour nous quelque chose de bénéfique.

pouvons-nous ignorer des moyens permettant de soigner certaines maladies graves?

Pour résumer nous ne pouvons répondre à ces questions ; le mieux, à notre avis serait de laisser la loi telle qu'elle est en ce moment et de la revoir dans 4 ans en prenant en compte les nouvelles avancées scientifiques et besoins thérapeutiques.

Adrien, Clément, Etienne et Jeancy

La loi de 2004 est une preuve de l'ignorance : Et nous ?

L'embryon doit-il être considéré comme être humain ? La question fait encore débat de nos jours, c'est pourquoi il est difficile de déterminer si l'on peut ou non faire des recherches sur l'embryon, si celui-ci est considéré comme étant un être, c'est alors avec son accord que toutes expériences devraient être effectuées, or nous savons qu'un embryon n'est pas en état de penser ou de donner son avis, mais doit-il pour autant ne pas être considéré comme être humain ? En effet le nourrisson est considéré comme étant un être, ce n'est pas pour autant qu'il a la possibilité d'émettre un choix. Peut-on alors faire des recherches sur un bébé ? Le bébé est considéré comme un être humain mais peut-il être considéré comme une personne ? Aujourd'hui le droit de faire des recherches sur les cellules souches est encore flou, car en 2004 une loi a interdit les recherches mais présentant tout de même certaines exceptions. Les recherches sont alors tout de même possibles.

Les interdictions posent des contraintes tout comme la liberté dans la recherche, c'est pourquoi une loi modérant la recherche sur la cellule souche comme celle qui est passée en 2004 est probablement à l'heure actuelle une solution convenable. Néanmoins le problème reste toujours le même et les opposants aux recherches embryonnaires sont encore insatisfaits, car toujours en désaccord avec la nouvelle loi de la bioéthique de 2004.

Mais vers quelle solution pencher ? La question est d'autant plus difficile que nous ne sommes ni des scientifiques ni d'excellents juges en matière de bioéthique. Le problème étant que les personnes ayant rédigé cette loi, ne savent pas eux-mêmes si l'embryon doit être considéré comme un être humain ou non, puisqu'ils en sont venu à une solution aléatoire.

Priscilla & Sophie

Un don pour la vie

La procréation médicalement assistée est un ensemble de pratiques cliniques et biologiques où la médecine intervient plus ou moins directement. Elle est définie par les lois bioéthiques du 29 Juillet 1994. Le désir d'enfant des couples qui en sont « privés » est parfaitement respectable et compréhensible mais la mère porteuse n'est alors plus qu'une simple couveuse et l'enfant est une marchandise, qu'on donne ou alors qu'on vend une fois "fabriqué". Il peut y avoir des risques au niveau de la grossesse, comme l'infertilité après un accouchement difficile par exemple. Il faudrait peut-être aussi respecter la nature et en accepter ses limites. Cette technique médicale soulève plusieurs questions dont ci-contre : Les couples ayant déjà des enfants sont souvent contre cette pratique, mais n'auraient-ils pas eux-mêmes recours à cette méthode si ils ne pouvaient pas avoir d'enfant ?

J.A.J

Elèves de terminale

- Dans certains pays pauvres les personnes sont contraintes de vendre leurs organes a des étrangers afin de gagner de l'argent les étrangers se déplacent. Ce qui permet cet échange est la certitude d'obtenir un organe.

- Il s'agit pour la plupart de pauvres paysans quand ce ne sont pas des enfants acculés à vendre un rein, un œil..., pour permettre à leur famille de survivre. Mutilés, ils ne reçoivent qu'une faible somme tandis que les intermédiaires vendent à prix d'or les organes " volés " à des receveurs prêts à mettre le paquet pour continuer à vivre.

- Ainsi les propositions de vente de reins sont publiées dans les journaux.

- Un réseau international de trafic de reins a été découvert dans une clinique privée où des médecins prélevaient ces organes sur des miséreux pour les greffer ensuite sur des patients venus de pays riches.

- Après dix ans d'impunité, le réseau vient d'être porté au grand jour grâce au témoignage d'une victime, la première à oser dénoncer ce trafic. Il y a deux ans, Pappu, 40 ans, s'était fait prélever un rein à son insu.

- Dans le cas de ces drames ne devrions nous pas former des brigades strictes et spécialisées dans tous les pays afin qu'a partir d'enquête toutes sortes de trafic d'organe soit condamnées, quelle serait la solution la plus appropriée pour stopper ce genre de délit ??? Quand va-t-on agir ?! A-t-on le droit de prendre autant de risques envers les pauvres ?

Charlotte Virginie